



divorce apres 14 ans de separation de corp

Par **danusia**, le **30/03/2011** à **16:54**

est il normal que le divorce n'a pas ete prononce au bout de 14 ans de separation de corp
Ces annees compte t'elles pour avoir la retraite J'ai ete mariee pendant 28 ans ce qui fait 42 ans DOIs je divorcer ?

Par **youris**, le **31/03/2011** à **09:25**

bjr,
la séparation de corps (suite à jugement) n'entraîne pas automatiquement le divorce donc vous êtes toujours mariés. il faut toujours demander le divorce.
vous conservez les droits et obligations liés au mariage, ce qui change c'est qu'il n'y plus d'obligation de vie commune et obligatoirement une séparation de biens.
pour la pension de reversion éventuelle vous êtes toujours mariés.
c'est à vous de voir si vous voulez divorcez.
la séparation de corps est comme un divorce mais sans ses avantages.
cdt